



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT ET UN MARS A 10h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire-sortant, par lettre en date du 16 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Hugo
NICAISE, Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean
ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX,
Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent
LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD
AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE

Secrétaire de séance : Lucas VALLÉE

Formant la majorité des membres en exercice.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPALE

2026-26 Election des adjoints au Maire conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-1 à L2122-17 ;
Vu la décision du Conseil Municipal de créer 8 postes d'adjoints au Maire ;

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination ;

Monsieur le Maire précise que pour l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
Le vote a lieu au scrutin secret (L.2122-4 du CGCT).

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L2122-7-2 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour l'élection des adjoints au Maire.
La liste suivante est candidate.

Elle se compose de :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| 1. Pascale CADET | 5. Nadine FRANCON |
| 2. Bruno BIANCHI | 6. Arnaud VANNIER |
| 3. Laurence DURA | 7. Karen DUCROT |
| 4. Jean-Philippe LEBAILLIF | 8. Hugo NICAISE |

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de la liste des adjoints à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

La liste présentée a obtenu 27 Voix

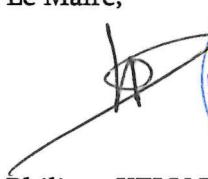
Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire et sont immédiatement installés, dans l'ordre suivant :

1. **Pascale CADET**
2. **Bruno BIANCHI**
3. **Laurence DURA**
4. **Jean-Philippe LEBAILLIF**
5. **Nadine FRANCON**
6. **Arnaud VANNIER**
7. **Karen DUCROT**
8. **Hugo NICAISE**

Monsieur le Maire remet à chacun l'écharpe d'adjoint au Maire.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 23 mars 2026

Le Maire,


Philippe KELLNER

